

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 6 décembre 2021 à 20h00 :

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller,
Madame Sophie Côté, conseillère
Monsieur Jules Normandin, conseiller
Madame Huguette Benoit, conseillère
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Aucun

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

308-12-2021

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité:

De retirer les points suivants de l'ordre du jour :

- 3.3 Salaire 2022
- 4.4 Programme Nouveaux horizons pour les Aînés (PHNA)
- 9.3 Programme de soutien aux Politique Municipale

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé incluant les modifications.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

309-12-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 tel que présenté.

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

310-12-2021

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{ier} novembre 2021 au 30 novembre 2021 ;

- Chèques émis et déboursés directs : 535 229.42\$
- Salaires payés : 44 675.91\$

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{ier} au 30 novembre 2021 et totalisant un montant de 579 905.33\$.

3.2 Autorisation des comptes à payer

311-12-2021

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1^{ier} au 30 novembre 2021;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 127 758.17\$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

3.3 Salaire 2022

Point remis

312-12-2021

3.4 TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés et véridiques.

3.5 Commission municipale du Québec – Audit de conformité – Dépôt du rapport d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

313-12-2021

Attendu que deux (2) audits de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec cet automne dans 1 074 municipalités au Québec concernant l'adoption du budget et le programme triennal d'immobilisations,

Attendu que l'objectif de ces deux audits sont d'effectuer une analyse permettant d'évaluer dans chaque municipalité la conformité du processus d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations;

Attendu que pour donner suite aux diverses étapes réalisées ainsi qu'aux échanges tenus avec la Commission municipales du Québec, celle-ci a produit des rapports finaux et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance, ces rapports devant être déposés à la présente assemblée publique conformément à la loi;

Attendu qu'aucunes irrégularités a été soulevées dans le cadre de l'audit;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil prend acte des rapports d'audits de conformité de la Commission municipale du Québec transmis à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton concernant l'adoption du budget et le programme triennal d'immobilisations.

3.6 Demande de commandite – Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien– Feuillet paroissial 2022

314-12-2021

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'autoriser le versement de 150\$, à la Fabrique de Saint-Valérien pour le Feuillet paroissial 2022.

- 315-12-2021 **3.7 Demande de don – Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien – Activités 2022**
Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la contribution financière de 500\$, à la Fabrique de Saint-Valérien afin qu'elle puisse réaliser leurs activités annuelles pour l'année 2022.
- 316-12-2021 **3.8 Demande d'appui financier 2022 – Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages**
Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de 500\$ au Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages, pour donner suite à la demande d'appui financier pour le développement de projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité du milieu.
- 317-12-2021 **3.9 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue – Décompte progressif numéro 6**
Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à l'entrepreneur Bertrand Ostiguy Inc. d'un montant de 73 151.91 taxes incluses, et ce, concernant les travaux de réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau et 1^{ère} avenue.
- 318-12-2021 **3.10 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue – Directive de changement numéro 15**
Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter le crédit 475.78\$ proposé dans la directive de changement numéro 15 par l'entrepreneur Bertrand Ostiguy Inc., et ce, concernant le marquage des lignes.
- 319-12-2021 **3.11 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes**
Attendu que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
- Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Luc Tétreault, appuyée par monsieur Sylvain Laplante et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valérien-de-Milton approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 320-12-2021 **4.1 Poste adjointe administrative**
Considérant que le conseil de la Municipal de Saint-Valérien-de-Milton, lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021, approuvé la création du poste d'adjointe administrative temporaire, résolution numéro 192-08-2021;

Considérant qu'une évaluation du poste est fait par le conseil, à la suite des recommandations de la Directrice générale;

Par ces faits,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'engagement de madame Claudine Morin au poste Adjointe administrative à temps plein permanent.

4.2 Système de chauffage

321-12-2021

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un nouveau système de chauffage d'appoint dans le bureau de la secrétaire comptable, Mme Maryse Viens.

4.3 Entente relative à l'opération de la fourrière municipale par la SPAD - 2022

322-12-2021

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour l'année 2022; et

D'autoriser le maire, monsieur Daniel Paquette et la directrice générale, madame Caroline Lamothe à signer ladite entente, et ce pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

4.4 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PHNA)

Point remis

4.5 Déclaration de dons et autres avantages

323-12-2021

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière d'une municipalité doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil;

En effet, les membre du conseil doivent, en vertu de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du la directrice générale et secrétaire trésorière lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- Qui n'est pas de nature purement privée où
- Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité
- Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité d'indiquer dans un registre prévu à cet effet que les membres du conseil de Saint-Valérien-de-Milton n'ont reçu, entre le 1^{er} décembre 2020 et le 30 novembre 2021, aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Mise à jour du Plan de sécurité civile

324-12-2021

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et unanimement résolu :

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Caroline Lamothe, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté pour donner suite aux modifications;

QUE Caroline Lamothe soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

5.2 Achat de biens

325-12-2021

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de biens suivants, et ce, à même le budget 2021 :

- Soumission numéro S-00325488 de Aéro-feu, au coût de 44 449.00 \$ taxes en sus;
- Soumission numéro 04482 de Fusion Expert, au coût de 1 331.00 \$ taxes en sus.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Achat de lumière de rue

326-12-2021

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de lumières de rue avec la compagnie Franklin Empire.

6.2 Programme d'aide à la voirie Locale – Élaboration d'un plan d'intervention (chaussées et ponceaux) – Demande à la MRC des Maskoutains.

327-12-2021

Considérant que le Ministère des Transport a révisé le Programme d'aide à la voirie locale avec des modalités d'application pour les années 2021-2024;

Considérant que le volet Plan d'intervention permet d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local de niveaux 1 et 2 par une priorisation des travaux à court, moyen et long terme par une auscultation du plan d'intervention aux organismes admissibles;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire se munir de ce plan d'intervention;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétréault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC des maskoutains de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale pour le volet Plan d'intervention et;

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalité membre de la Partie 8 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains.

6.3 Réaménagement des rues des Cèdre, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue – Attestation de réception définitive

328-12-2021

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité d'accepter l'attestation de réception définitive émis par Bertrand Ostiguy à la suite du réaménagement des rues des Cèdre, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 OBV Yamaska - Adhésion

329-12-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la Municipalité à OBV Yamaska pour l'année 2022 au coût de 50\$.

7.2 Achat conjoint de bacs roulants -2022

330-12-2021

Attendu que la municipalité a adopté par résolution, 300-11-2021, afin de conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants;

Attendu que la quantité mentionnée dans la résolution numéro 300-11-2021 n'est pas suffisante pour l'année 2021;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité d'acheter le nombre de bacs supplémentaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (360L) (Matières recyclables)	BACS AÉRÉS BRUNS (240L) (Matières organiques)	BACS GRIS (360L) (Résidus domestiques)
50	50	0

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Offre de services professionnels en urbanisme 2022

331-12-2021 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyée par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition de service professionnel soumise par la firme Infrastructel pour la fourniture des services en inspection et émission de permis pour l'année 2022;

D'accepter la description de l'étendue des services que Infrastructel propose, de même que les honoraires et déboursées s'y rattachant;

D'autoriser le maire, monsieur Daniel Paquette et la directrice générale, madame Caroline Lamothe à signer ladite entente, et ce pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton; et

De transmettre une copie de la présente résolution à la Infrastructel.

9. LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Démission

332-12-2021 Considérant la correspondance de monsieur Éric Sergerie, coordonnateur en Loisir et adjoint administratif, datée du 18 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité prenne acte de la démission de monsieur Éric Sergerie, coordonnateur en Loisir et adjoint administratif, laquelle entre en vigueur le 21 décembre 2021;

Que la Municipalité remercie monsieur Sergerie pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de la Municipalité.

9.2 Offre de service – Entretien de la pelouse 2022-2023-2024

333-12-2021 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Pelouse Kim Vincelette pour l'entretien de la pelouse pour les années suivantes :

- 2022, au coût de 10 500\$ taxes en sus;
- 2023, au coût de 10 500\$ taxes en sus;
- 2024, au coût de 10 500\$ taxes en sus;

9.3 Programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales

Point remis

10. AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2021-197 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux

334-12-2021 Un avis de motion est présentement donné par monsieur Rémi Tétreault, à l'effet et que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2021-197 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de constructions, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux.

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

335-12-2021 Il est proposé monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité de lever de l'assemblée à 20h52.